

GUICHET UNIQUE DE L'OFFRE NAUTIQUE DES SABLES D'OLONNE

CHARTRE D'ENGAGEMENTS

PRÉAMBULE

En 2019-2020, la Ville des Sables d'Olonne a fait réaliser une étude globale sur sa stratégie nautique de territoire, en associant de nombreux acteurs locaux du secteur. Parmi les préconisations de l'étude, la création d'un guichet unique et d'une marque associée ont été proposées, avec pour objectif d'améliorer la lisibilité et l'accès des usagers à la diversité de l'offre nautique proposée aux Sables d'Olonne. Des groupes de travail spécifiques, ainsi que le Conseil du Nautisme, ont travaillé sur la mise en œuvre de ces propositions, reposant sur un partenariat entre l'Office du Tourisme, la Ville des Sables d'Olonne et l'Institut Sports Océan, institutions chargées de faire la promotion de l'offre nautique locale, et les structures proposant des prestations nautiques sur le territoire (associations, écoles d'activités nautiques, etc.).

OBJET

La présente Charte a pour objet de formaliser les engagements des structures éligibles aux modalités de fonctionnement du Guichet Unique du Nautisme des Sables d'Olonne, ainsi qu'aux modalités d'utilisation de la marque territoriale associée.

POUR QUI ?

Toute structure nautique, qu'elle soit associative, scolaire, commerciale, touristique, respectant les conditions suivantes :

1. Être domiciliée ou avoir son siège social sur l'Agglomération des Sables d'Olonne, ou proposer des activités nautiques au départ des Sables d'Olonne
2. Avoir une personne physique identifiée et joignable téléphoniquement
3. Avoir un secteur d'activités ouvert au minimum 4 mois consécutifs par an
4. Avoir une centrale d'informations ou d'inscription téléphonique ou web
5. Employer des moniteurs titulaires des qualifications permettant l'encadrement d'activités sportives nautiques, à titre bénévole ou professionnel
6. Être titulaire d'une police d'assurance couvrant les activités proposées

POURQUOI FAIRE ADHÉRER MA STRUCTURE AU GUICHET UNIQUE ?

- Engager ma structure dans une dynamique nautique locale
- Référencer mes activités sur la page dédiée « Guichet Unique du Nautisme – Les Sables d'Olonne » et capter de nouveaux licenciés, clients

- Communiquer plus largement : possibilité d'utilisation de la marque territoriale nautisme et ses déclinaisons, de bénéficier de supports de communication institutionnels (affiches, flyers...)
- Améliorer ma visibilité et bénéficier d'une meilleure reconnaissance
- Me former et élargir mes compétences
- Faciliter les échanges au sein du réseau local du Nautisme aux Sables d'Olonne

LES ENGAGEMENTS DES STRUCTURES ADHÉRENTES:

- Participer à une démarche collective pour l'intérêt général du nautisme aux Sables d'Olonne
- Faire la promotion du Guichet Unique
- Orienter ou réorienter des usagers auxquels je ne peux pas répondre en matière d'offre nautique, vers le guichet unique, ou directement vers des structures membres du guichet unique
- Apposer le « Widget » du guichet unique sur mon site internet
- Apposer le « Macaron Partenaire » sur tous mes supports de communication
- Respecter les droits et conditions d'utilisation de la marque :
 - ✓ La marque peut être partagée par tous les acteurs privés ou publics qui se reconnaissent dans son positionnement, ses valeurs et ses objectifs, et qui veulent fédérer et partager ensemble une nouvelle dynamique nautique de territoire,
 - ✓ Elle permet de promouvoir l'offre touristique nautique dans sa diversité, ses atouts et ses savoir-faire locaux,
 - ✓ La marque partagée a pour objet de porter l'attractivité de notre territoire au sens large et de faire connaître largement notre destination,
 - ✓ En se mobilisant autour de la marque, on crée des liens plus forts entre les acteurs privés et publics,
 - ✓ Le code de marque : logotype et univers graphique de la marque territoriale peut être utilisé dans votre communication (site Internet, brochure, publicité, relations presse, etc.),
 - ✓ L'adhésion à la charte confère le droit, à titre non exclusif, d'utiliser la marque partagée et ses éléments, comme support pour promouvoir le nautisme, le guichet unique et ses produits / services
 - Elle ne peut être utilisée pour promouvoir des produits et services non issus du guichet unique (sauf autorisation expresse),
 - Le code de marque est impérativement respecté dans son intégralité (non altération des éléments graphiques, des couleurs, de la typographie...),
 - Les informations graphiques ne peuvent être transmises à un tiers,
 - Une utilisation contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre moral est interdite,
 - S'il est constaté une dérive avérée dans l'utilisation de la marque partagée et après avis du Comité de marque, les droits d'utilisation seront retirés

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE :

- Coordonner le dispositif à travers l'Institut Sports Océan
- Mettre en place plusieurs lieux physiques d'accueil du Guichet Unique :
 - l'Institut Sports Océan, à l'année
 - la Base de Mer, en période estivale
- Organiser un partenariat avec l'Office du Tourisme pour des relais du dispositif
- Assurer l'accueil téléphonique à l'année à travers une ligne téléphonique dédiée
- Assurer l'accueil électronique à l'année à travers une adresse courriel dédiée
- Mettre en ligne une page internet dédiée sur le site de l'Institut Sports Océan
- Communiquer sur le guichet unique auprès de la population locale et touristique

INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE SOLLICITANT L'ADHÉSION :

Coordonnées

A. Nom de la structure ou de la société

B. Président / Gérant / Directeur

C. Fédération :

(Clubs et/ ou école uniquement)

D. Numéro d'affiliation :

(Clubs et/ ou école uniquement)

E. Adresse

F. Téléphone Fixe et Mobile :

Structure :	(fixe) /	(Mobile)
Dirigeant :	(fixe) /	(Mobile)
Interlocuteur :	(fixe) /	(Mobile)

G. Adresse(s) Courriel :

Structure :	@
Dirigeant :	@
Interlocuteur :	@

H. Site Internet

J. Période d'Ouverture annuelle

PIÈCES A JOINDRE :

- Logo de la structure (fichier .jpg ou .png)
- 1 à 5 photos illustrant les activités de la structure (fichiers .jpg ou .png), photos pour lesquelles vous bénéficiez des droits de diffusion. Les photos seront susceptibles d'apparaître sur les sites web de la Ville des Sables d'Olonne, de l'Institut Sports Ocean, ou de l'Office du Tourisme
- Vos flyers et documents promotionnels
- Tous documents complémentaires permettant d'illustrer vos actions : grille tarifaire, engagements sur des actions solidaires, le sport santé, parutions presse, dossiers de présentation, vidéos, etc..
- Copie de votre police d'assurance en cours de validité.

Pour faciliter le traitement des fichiers informatiques, merci de renommer chaque document selon le modèle suivant : « Nom de la structure_Type de document_Nom du document ».

Par exemple « Nomdelastructure_Assurance» ou « Nomdelastructure_photo1»

Je certifie l'exactitude des informations portées dans la présente charte et m'engage à en respecter l'intégralité des modalités, en matière de Guichet Unique et de marque territoriale, en cas de retour favorable de la Ville des Sables d'Olonne, accompagné des éléments graphiques de la marque.

Fait à

Le

Signature du représentant légal

DOSSIER A RETOURNER COMPLET A

**INSTITUT SPORTS OCÉAN
1, promenade Kennedy
85100 LES SABLES D'OLONNE**

**ou par courriel à
nautisme@lessablesdolonne.fr**